



LOI RELANÇANT LES INVESTISSEMENTS DANS L'HYDROÉLECTRICITÉ

100 % libres
...100 % vous !

La CFE Énergies salue le vote de la loi sur l'avenir de l'hydroélectricité et appelle maintenant les opérateurs à investir

Après le compromis négocié lors de la commission mixte paritaire du 3 juin, les sénateurs ont, le mardi 16 juin, définitivement adopté la proposition de loi dite PPL Hydro visant à "relancer les investissements dans le secteur de l'hydroélectricité". Le lendemain, les députés l'ont, à leur tour, adoptée, rendant cette loi définitive. La CFE Énergies salue l'esprit de responsabilité dont les parlementaires viennent de faire la preuve dans un élan transpartisan.

Cette loi acte le passage du régime de concession à un régime d'autorisation, et concrétise le compromis exigeant obtenu à l'été 2025 avec la Commission européenne.

Même si la CFE Énergies a toujours dénoncé la contrepartie de mise à disposition forcée d'une partie de la production hydroélectrique à la concurrence, cette loi a le mérite de mettre un terme à une période d'incertitudes qui fragilisait l'ensemble du secteur hydroélectrique. Elle permet ainsi de tourner la page du schéma concurrentiel voulu par la Commission et de redonner des perspectives à la filière hydroélectrique en France.

Depuis la première mise en demeure en 2015, les salariés des opérateurs hydrauliques français subissaient en effet les conséquences de procédures européennes qui réduisaient l'horizon des barrages à la mise en concurrence des concessions.

La CFE Énergies n'a donc ménagé ni son énergie ni son temps pour combattre cette perspective de mise en concurrence au sein d'une intersyndicale déterminée, convaincue que l'unité syndicale est un atout quand il s'agit de défendre l'avenir des salariés et l'intérêt général. Cette situation bloquait les investissements et faisait peser une réelle menace sur l'avenir des installations et des salariés.

Pour la CFE Énergies, la visibilité désormais offerte par l'adoption de cette loi et la relance des investissements dans l'hydroélectricité sont essentielles pour l'avenir du système électrique.

Qu'il s'agisse du black-out ibérique du 28 avril 2025 ou des phénomènes de plus en plus fréquents et profonds de cloche solaire, les tensions croissantes qui pèsent sur les équilibres techniques et économiques du système électrique rappellent l'importance des capacités de pilotage, d'équilibrage et de stockage de l'hydroélectricité.

Maintenant que la voie est ouverte et que leur avenir est assuré, la CFE Énergies attend des grands opérateurs historiques que sont EDF, la SHEM (Société Hydro-Électrique du Midi) et la Compagnie Nationale du Rhône, qu'ils engagent sans tarder les programmes d'investissements attendus par les salariés et, plus largement, par la Nation. Et elle attend que leurs actionnaires fassent la preuve, eux-aussi, de leur sens des responsabilités en soutenant ces programmes d'investissements.

Cet engagement des opérateurs et de leurs actionnaires dans cette relance des investissements sur l'ensemble du territoire national, et en particulier dans les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), est d'autant plus essentiel que la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie dite PPE 3, vise 2,8 GW de puissance supplémentaire d'ici 2035.

Dans cette perspective, l'État et la Commission de Régulation de l'Énergie auront un rôle déterminant à jouer, en veillant à ce que les futures procédures et attributions ne se fassent pas au profit de spéculateurs, mais qu'elles servent avant tout l'intérêt général, la compétitivité et la décarbonation de l'industrie française et le développement de l'hydroélectricité en France.

Enfin, l'État devra impérativement s'assurer que les logiques de mise sur le marché relatives à la mise à disposition forcée d'une partie du productible hydraulique ne mettent en péril ni la gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau, ni la sûreté des barrages, qui doit plus que jamais demeurer la priorité absolue.